

Ces rectifications auraient porté le total à \$765,000 environ.

La vérification du Trésor indique que les coûts respectifs dans les livres de compte de l'entrepreneur ne pouvaient se justifier à l'égard de chaque article en particulier d'après la décomposition du prix à l'unité. D'après les comptes de l'entrepreneur, il pouvait être établi qu'il avait subi une perte générale. La vérification a établi que le coût avait été de \$690,934.93, déduction faite de certains frais assimilés aux frais généraux. De l'avis du ministère, ces déductions représentent de véritables dépenses, de sorte que le Trésor, lorsqu'il a autorisé un règlement à \$725,000, a alloué un montant additionnel de \$34,065.07 à l'égard de ces frais, ce qui représente 4.93 p. 100 du coût établi par la vérification.